

**PROGRAMME À DESTINATION DES TITULAIRES D'UN DIPLOME UNIVERSITAIRE DE
PREMIER CYCLE EN DROIT RÉALISÉ À L'ÉTRANGER -**

(50 crédits)

MENTION :

La Faculté de Droit et de Criminologie reconnaît l'équivalence de diplôme selon l'article 93 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et après examen des dossiers au cas par cas. Sous réserve de l'issue d'un tel examen, le programme ci-dessous est, en règle générale, destiné aux titulaires d'un premier cycle universitaire en droit réussi à l'étranger et de trois ans et/ou 180 crédits.

INSCRIPTION ET ACCÈS :

Ce programme adapté est attribué aux étudiants après examen au cas par cas des dossiers d'admission et finalisation complète de la procédure d'inscription. Afin de pouvoir introduire votre dossier, il y a lieu de postuler au master en droit de la finalité de votre choix.

PROGRAMME :

DROI C 4019	Principes de droit constitutionnel et administratif généraux – M. Emmanuel SLAUTSKY	<i>10 crédits</i>
DROI-C-3003	Droit de l'Union européenne* - Mme Marianne DONY	<i>10 crédits</i>
DROI-C-3004	Droit du travail - Mme Elise DERMINE	<i>5 crédits</i>
DROI-C-3005	Droit familial* - M. Alain-Charles VAN GYSEL	<i>5 crédits</i>
DROI-C-3006	Droit économique et droit de la propriété intellectuelle* - Mme Andrée PUTTEMANS	<i>5 crédits</i>
DROI-C-3008	Droit du procès civil* - M. Jacques ENGLEBERT	<i>5 crédits</i>
DROI-C-3009	Contrats spéciaux* - M. Erik VAN DEN HAUTE	<i>5 crédits</i>
DROI-C-2006	Procédure pénale – N.	<i>5 crédits</i>

TOTAL DU PROGRAMME : 50 crédits

TRAVAUX PRATIQUES :

Les cours marqués d'un * sont accompagnés de travaux pratiques. Par défaut, les personnes inscrites à ce programme sont dispensées de ces autres travaux pratiques. Il leur est cependant loisible de s'inscrire en suivant la procédure d'inscription aux groupes de tp communiquée par le secrétariat au début de chaque quadrimestre. L'inscription à ces travaux est définitive et irrévocable.

Programme individuel attribué après inscription :

Selon l'article 100 du décret du 7 novembre 2013, le programme individuel d'un étudiant doit totaliser 60 crédits chaque année académique. Lors de la première inscription, les étudiants se voient donc attribuer le programme complémentaire de 50 crédits, un cours à option dans une liste qui sera communiquée à la rentrée du mois de septembre 2020 ainsi qu'un cours à choisir dans les cours à option de droit comparé du master en droit (bloc 1) :

DROI-C-5108	Droit public comparé	24	5	Emmanuel SLAUTSKY
DROI-C-5109	European private and comparative law	24	5	Erik VAN DEN HAUTE
DROI-C-5110	Droit économique comparé	24	5	Andrée PUTTEMANS
DROI-C-5111	Droit pénal et procédure pénale comparés	24	5	Marc PREUMONT, Damien SCALIA
DROI-C-5112	Droit social comparé	24	5	Daniel DUMONT
POLI-D-417	Institutions administratives comparées	24	5	Yseult MARIQUE

MAITRISE DU FRANÇAIS :

A partir de l'année académique 2019-2020, tout candidat au master en droit titulaire d'un diplôme obtenu en dehors de la Communauté française de Belgique doit faire preuve d'un niveau B2 du cadre de référence européen en français au moyen d'un test de langue officiel (voir conditions d'accès du master en droit pour l'année académique 2019-2020 : <http://www.ulb.ac.be/programme/MA-DROI/index.html>)

Cette preuve devra être fournie par l'étudiant lorsqu'il complètera son dossier d'admission. Il ne sera pas possible d'être inscrit sans ce document.